



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 20 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/55 de la Municipalité, du 5 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface d'environ 1'955 m² de la parcelle n° 10'417, sise rue Saint-Martin 10-18, en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, des locaux d'accueil, un dépôt d'entretien et des vestiaires et un parking souterrain de 15 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la constitution des servitudes telles que décrites dans le présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du montant de l'hypothèque de l'opération de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (hors terrain), soit au maximum CHF 6'474'042.- pour une durée de trente ans, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations ;
4. d'octroyer un prêt chirographaire communal de CHF 2'397'793.- en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements, tenant lieu de fonds propres et amortissable sur 50 ans ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 415'800.- ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 par le compte 331 du Service de la propreté urbaine et du Service social Lausanne ;
7. de faire figurer sous le compte 390 du Service de la propreté urbaine et du Service social Lausanne les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 5.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt mars deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :